

## Rapport de la réunion du Sous-groupe sur les finances Première partie

Le présent rapport présente les recommandations soumises à l'examen du Comité permanent lors de la première réunion du Sous-groupe sur les finances, le 24 juin 2019. Les points en suspens seront examinés ultérieurement par le Sous-groupe et apparaîtront dans la deuxième partie du rapport.

Le Sous-groupe sur les finances a examiné et recommande ce qui suit :

### 1.a Rapport sur les questions financières pour 2018 (DOC SC57-7.1)

- i. Le Sous-groupe sur les finances recommande que le Comité permanent accepte les états financiers vérifiés de 2018 au 31 décembre 2018.
- ii. Le Sous-groupe sur les finances recommande que le Comité permanent prenne note des résultats du budget administratif pour 2018 et du report de l'excédent de 2018.
  - Le Secrétariat explique que la présentation des catégories des lignes budgétaires administratives actuelles a changé par rapport à la période triennale précédente et qu'elle ne sera plus modifiée pendant la période triennale en cours (Annexe 2 et Annexe 4).
- iii. Le Sous-groupe sur les finances prend note de l'excédent (voir le tableau 1, point III ci-dessous).

Tableau 1 : Excédent des fonds administratifs 2018 à allouer (en milliers de CHF)

<b>Solde du fonds au 31 décembre 2018 par état vérifié (I)</b>	<b>2,196</b>
<b>Approuvé et pré-engagé</b>	
Fonds de réserve à 15% (Résolution XIII.2, paragraphe 33)	762
Soldes pré-engagés de 437 000 CHF	437
Complément au financement volontaire pour le soutien aux délégués à la COP13 (Résolution XIII.2 paragraphe 13)	94
Utilisation approuvée de l'excédent de la période triennale 2016-2018 pendant la période triennale 2019-2021 (Résolution XIII.2, paragraphe 15) pour compléter le budget 2019-2021	228
Utilisation approuvée de l'excédent de la période triennale 2016-2018 pendant la période triennale 2019-2021 à l'appui des travaux du Groupe de travail sur l'efficacité (Résolution XIII.2, paragraphe 16)	70
Correction pour l'Initiative régionale Ramsar (IRR) pour le bassin de l'Amazone	28
<b>Total approuvé et pré-engagé (II)<sup>1</sup></b>	<b>1,619</b>
<b>Excédent 2018 du budget administratif après approbation et pré-engagement - à affecter (III = I - II)</b>	<b>577</b>

<sup>1</sup> Veuillez noter la correction apportée à la faute de frappe du montant total approuvé et pré-engagé selon le tableau 2 du DOC SC57-7.1. Ce montant ne change en rien l'excédent du budget administratif d'un montant de CHF 577 000 après approbation et pré-engagement.

## 1.b Financement et contributions volontaires au titre des projets reçus en 2018 (DOC SC57-7.1)

- iv. Le Sous-groupe sur les finances recommande que le Comité permanent prenne note de l'état du financement et des contributions volontaires au titre des projets pour 2018.
- Le Sous-groupe sur les finances prend acte de toutes les Parties contractantes qui ont fait des contributions volontaires et encourage le Secrétariat à poursuivre ses efforts de collecte de fonds.
  - Le Sous-groupe note que le paragraphe 37 du document DOC SC57-7.1 devrait se lire « subventions **suisses** pour l'Afrique (SGA) pré-2016 » au lieu de « petites subventions pour l'Afrique (SGA) pré-2016 ». Cette correction sera prise en compte dans tous les documents ultérieurs.
- v. Le Sous-groupe sur les finances recommande que le Comité permanent note et approuve les ajustements apportés par le Secrétariat au budget administratif approuvé par la COP13 pour 2019, qui contribuent uniquement à la transparence et à la clarté de l'utilisation approuvée des excédents de la période triennale précédente (Annexe 1 du rapport).
- vi. Le Sous-groupe sur les finances recommande que le Comité permanent prenne note des soldes des budgets affectés aux projets.
- Le Sous-Groupe se félicite de la générosité des donateurs concernant les activités non administratives et des efforts déployés par le Secrétariat pour assainir et ajuster les soldes des ressources non administratives afin de garantir la précision de la reddition des comptes.
- vii. Le Sous-groupe sur les finances recommande que le Comité permanent prenne note des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'*Examen de la gestion financière des comptes des fonds non administratifs* réalisé par l'UICN, et recommande que le Comité permanent approuve les mesures suivantes :
1. adopter l'utilisation des expressions standard « fonds administratifs » et « non administratifs » pour décrire les fonds Ramsar ; et
  2. accepter de collaborer avec l'auditeur lors de ses réunions annuelles, en examinant la façon la plus rentable de travailler, notamment la participation virtuelle, ou en partageant le rapport de l'auditeur au moins trois mois avant l'ouverture de la session (voire plus tôt), conformément au Règlement intérieur applicables aux documents de conférence.
  3. demander que le Secrétariat reçoive et communique à l'avance par courriel les questions des membres du Sous-groupe et récupère les réponses données par l'auditeur à temps pour la réunion.
- Les Parties contractantes soulignent que la participation de l'auditeur externe aux réunions annuelles est une obligation fiduciaire qui doit figurer dans le contrat relatif à ses prestations de service.
- viii. Points connexes soulevés par l'auditeur externe :
1. Le Sous-groupe sur les finances recommande que le Comité permanent approuve la modification proposée par l'auditeur externe pour le calcul de la provision pour contributions impayées des Parties contractantes (DOC SC57-7.1, paragraphe 42, option a.) et augmente en conséquence cette provision pour 2019.

- Afin de continuer à être contrôlé conformément au droit suisse, le calcul annuel de la provision sur les contributions dues par les Parties contractantes devrait être élargi. Afin de refléter plus précisément les exigences du droit suisse, la modification demandée consisterait à porter à 100 % la provision pour les soldes impayés depuis moins de cinq ans, pour les Parties contractantes qui n'ont pas versé de contribution au cours des quatre dernières années. Au 31 décembre 2018, cela représenterait une augmentation de 178 000 CHF.
  - La source de financement proposée pour couvrir les 178 000 CHF est le report de 57 000 CHF sur 2018 et l'utilisation de 121 000 CHF de l'excédent des fonds administratifs de 2018 qui seront discutés et recommandés lors de la réunion du 27 juin 2019.
  - Des solutions de rechange ont été examinées et le Sous-groupe sur les finances se prononce en faveur de l'augmentation de la provision afin d'éviter une opinion d'audit avec réserve en cas de non-respect du droit suisse, car cela risquerait de compromettre la réputation de la Convention, rendant ainsi les contributions des donateurs et la collecte de fonds auprès du secteur privé beaucoup plus difficiles.
  - Outre les options présentées au paragraphe 42 du document DOC SC57-7.1, la possibilité d'utiliser les normes comptables internationales pour le secteur public [International Public Sector Accounting Standards (IPSAS)] a été examinée, d'autres conventions les utilisant déjà. Cette option exige une analyse plus approfondie avant de prendre une décision. L'auditeur externe a indiqué que son interprétation de la provision pour contributions impayées refléterait de manière plus réaliste et plus précise les risques liés au crédit conformément au droit suisse. Cette interprétation du droit suisse s'appliquerait également à toutes les normes comptables, y compris les normes IPSAS. Les membres du Sous-groupe ont reconnu que toute transition vers une nouvelle norme comptable pouvait s'avérer coûteuse, serait très longue et nécessiterait une décision distincte de la Conférence des Parties, en consultation avec le Sous-groupe sur les finances et l'UICN.
2. En ce qui concerne les lettres de confirmation, les lettres de confirmation individuelles standard généralement envoyées par les auditeurs externes ne peuvent pas être envoyées aux Parties contractantes. Le Sous-groupe sur les finances invite le Secrétariat à envisager une approche de groupe pour confirmer les soldes impayés des Parties contractantes, ainsi que d'autres formes d'établissement d'une preuve de vérification des comptes et de confirmation des comptes. A examiner lors de la réunion du 27 juin 2019. Les auditeurs externes se sont déclarés disposés à examiner l'approche de groupe susmentionnée.

### **1.c Autres questions examinées (DOC SC57-7.1)**

1. Le Sous-groupe sur les finances recommande au Comité permanent de charger le Secrétariat d'inclure une note concernant l'existence ou l'absence d'autres éléments de provision potentiellement importants, tels que les obligations futures en matière de pensions qu'il n'est pas nécessaire de révéler en vertu du droit suisse, et de mentionner ces politiques comptables et informations relatives à ces passifs potentiels dans les futurs états financiers. Le Directeur général des finances de l'UICN a confirmé que le régime de retraite est un régime à cotisations définies, ce qui implique qu'il n'y a pas de passif non déclaré.

2. Compte tenu du fait que Ramsar fait nécessairement appel aux mêmes auditeurs que l'UICN, le Sous-groupe sur les finances encourage le Secrétariat à communiquer des informations à l'UICN et invite les Parties à travailler avec leurs homologues responsables de l'UICN à fournir des informations de retour sur toute option examinée par l'UICN concernant des contrats d'audit.
  - Note concernant le document 7.2. Le rapport de l'auditeur sur les états financiers 2018 figure au document DOC SC57-7.1.
  - Le Sous-groupe sur les finances recommande au Comité permanent de prendre note de la demande du Panama et de la Suisse de se joindre au Sous-Groupe pour la période triennale en cours.

## **2. Rapport sur l'état des contributions annuelles (DOC SC57-7.3)**

- i. Le Sous-groupe sur les finances recommande que le Comité permanent prenne note de l'état des contributions annuelles.
- ii. Le Sous-groupe sur les finances recommande que le Comité permanent prenne note des mesures prises pour encourager le paiement des contributions non acquittées et charge le Secrétariat de continuer à encourager le paiement des contributions annuelles en temps voulu.
  1. Le Sous-groupe charge le Secrétariat d'explorer différentes solutions afin d'améliorer le paiement des contributions impayées des Parties contractantes. En outre, le Sous-groupe demande aux Parties contractantes de communiquer leurs meilleures pratiques en matière de règlement des contributions en souffrance dans le cadre de la Convention de Ramsar et d'autres conventions et organisations.
  2. Le Sous-groupe sur les finances recommande aux régions d'examiner l'état des soldes impayés lorsqu'elles soumettent des candidatures régionales, tout en tenant compte de la situation propre à chaque pays.
    - Le Sous-groupe sur les finances a évoqué la possibilité d'appliquer des « sanctions » aux Parties contractantes ayant des arriérés de contributions et, tout en ne recommandant pas explicitement cette mesure, il a examiné la possibilité de tenir compte des opinions divergentes sur cette question, notamment des mesures prises par d'autres organismes internationaux/accords multilatéraux sur l'environnement - afin de favoriser le versement rapide des contributions en souffrance. Un large accord s'est toutefois dégagé sur le fait que d'autres mesures soulignant les avantages et les possibilités d'être membre de la famille Ramsar devraient être renforcées.
- iii. Le Sous-groupe sur les finances recommande que le Comité permanent prenne note de l'évolution des contributions annuelles à recevoir et de la provision annuelle pour contributions non acquittées.
- iv. Le Sous-groupe sur les finances recommande que le Comité permanent prenne note de la situation actuelle comportant un solde de 91 000 CHF des contributions volontaires des Parties contractantes de la région Afrique.
  - Conformément au paragraphe 24 de la Résolution XIII.2, le Secrétariat informera les Initiatives régionales Ramsar en Afrique du solde disponible, après la 57<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent. Dans la même Résolution, les Initiatives régionales en Afrique sont invitées à soumettre au Secrétariat des demandes d'accès aux fonds disponibles conformément aux dispositions de la Résolution XIII.9 sur les Initiatives régionales

Ramsar 2019-2021 et, en conséquence, ces Initiatives régionales sont invitées à présenter ces demandes pour accéder aux fonds disponibles avant le 31 décembre 2019. Les représentants régionaux à la 58<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent (SC58) seront invités à se prononcer sur les demandes soumises et à en informer le Secrétariat (Résolution XIII.2, paragraphe 25).

- Le Sous-groupe sur les finances recommande de modifier l'ordre des colonnes de l'Annexe 2 DOC SC57-7.3 Contributions volontaires des Parties contractantes de la région Afrique, afin que la dernière colonne devienne la deuxième colonne.

## Annexe 1 (SC57-7.1 Annexe 4)

## Budget administratif proposé pour 2019

<b>Budget Ramsar 2019 En milliers de CHF</b>	<b>Budget 2019 (approuvé à la COP13 ) (A)</b>	<b>Utilisation autorisée de l'excédent 2016-2018 en 2019-2021 (B)</b>	<b>Engagé du budget 2018 (report à 2019) (C)</b>	<b>Engagement préalable de 2017 (report à 2019) (D)</b>	<b>Budget proposé pour 2019 après réallocation (E)=(A)+(B)+(C) +(D)</b>
<b>REVENUS</b>					
Contributions des Parties	3,779				3,779
Contributions volontaires	1,065				1,065
Impôts sur le revenu	225				225
Revenus d'intérêt	12				12
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>5,081</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5,081</b>
<b>DÉPENSES</b>					
<b>A. Cadres supérieurs du Secrétariat</b>	<b>1,009</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1,024</b>
Salaires et charges sociales	918				918
Autres prestations liées à l'emploi	51				51
Déplacements	40	15			55
<b>B. Mobilisation des ressources et sensibilisation</b>	<b>638</b>	<b>135</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>773</b>
Salaires et charges sociales	450				450
Autres prestations liées à l'emploi	5				5
Programme de CESP	30				30
Communications, traductions, publications et rapports	60	120			180
Appui et développement Web/TI	84				84
Déplacements	10	15			25
<b>C. Appui et conseils aux Régions</b>	<b>1,325</b>	<b>30</b>	<b>66</b>	<b>0</b>	<b>1,421</b>
Salaires et charges sociales	1,178				1,178
Autres prestations liées à l'emploi	72				72
Déplacements	75	30			105
Missions consultatives Ramsar	0		66		66
<b>D. Appui aux Initiatives régionales</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>28</b>	<b>164</b>
Réseaux et centres régionaux	100		36	28	164
<b>E. Sciences et politiques</b>	<b>754</b>	<b>15</b>	<b>114</b>	<b>0</b>	<b>883</b>
Salaires et charges sociales	559				559
Autres prestations liées à l'emploi	4				4

Budget Ramsar 2019 En milliers de CHF	Budget 2019 (approuvé à la COP13 ) (A)	Utilisation autorisée de l'excédent 2016-2018 en 2019-2021 (B)	Engagé du budget 2018 (report à 2019) (C)	Engagement préalable de 2017 (report à 2019) (D)	Budget proposé pour 2019 après réallocation (E)=(A)+(B)+(C) +(D)
Mise en œuvre du plan de travail du GEST	35	15			50
Déplacements Président du GEST	5				5
Réunions du GEST	50				50
Service d'information sur les Sites Ramsar (entretien et développement)	91				91
Déplacements	10				10
Plan stratégique (2019 - 2021)	0		44		44
ODD 6.61	0		70		70
<b>G. Administration</b>	<b>436</b>	<b>33</b>	<b>133</b>	<b>0</b>	<b>602</b>
Salaires et charges sociales	315				315
Autres prestations liées à l'emploi	1				1
Recrutement et indemnités de départ	25		52		77
Déplacements des membres du Secrétariat	0				0
Coûts de fonctionnement, y compris équipements	95				95
Planification et renforcement des capacités	0	33	81		114
<b>H. Services au Comité permanent</b>	<b>150</b>	<b>70</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>220</b>
Appui aux délégués du Comité permanent	45				45
Réunions du Comité permanent	10				10
Services de traduction pour le Comité permanent	60				60
Services d'interprétation simultanée lors des réunions du Comité permanent	35				35
Groupe de travail sur l'efficacité	0	70			70
<b>I. Coûts des services administratifs de l'UICN</b>	<b>560</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>560</b>
Administration, ressources humaines, services financiers & informatiques	560				560
<b>J. Divers – Fonds de réserve</b>	<b>109</b>	<b>0</b>	<b>88</b>	<b>0</b>	<b>197</b>
Provisions	50		57		107
Services juridiques	59		31		90

<b>Budget Ramsar 2019 En milliers de CHF</b>	<b>Budget 2019 (approuvé à la COP13 ) (A)</b>	<b>Utilisation autorisée de l'excédent 2016-2018 en 2019-2021 (B)</b>	<b>Engagé du budget 2018 (report à 2019) (C)</b>	<b>Engagement préalable de 2017 (report à 2019) (D)</b>	<b>Budget proposé pour 2019 après réallocation (E)=(A)+(B)+(C) +(D)</b>
<b>MONTANT TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>5,081</b>	<b>298</b>	<b>437</b>	<b>28</b>	<b>5,844</b>

Notes:

Colonne B - Résolution XIII.2 utilisation de 228 000 CHF plus 70 000 CHF pour la période triennale 2019-2021

Colonne C - Engagements du budget 2018 (voir tableau 1 et paragraphe 11)

Colonne D - Pré-engagement à partir de 2017